



Lors de la réunion du Conseil d'Administration de l'ANF du 21 octobre 2023 à Montreuil le plan formation proposé par le groupe formation a été entériné dans ses grandes lignes, avec notamment les actions de formations suivantes.

Animateur de Randonnées Pédestres ARP

Stages ARP1 : le mode de fonctionnement reste identique. L'organisation des stages est à la charge des régions ou A.L. qui assurent l'intendance pour ces stages courts et locaux. Les organisateurs gèrent localement des frais et de leurs éventuels remboursements pour les stagiaires. Les formateurs seront validés par l'équipe des formateurs ARP 2 et 3 et la formation devra être faite avec les supports fournis et validés par le groupe formation.

A titre exceptionnel pour les stages ARP1 de l'automne 2023 **certaines régions n'étant pas en capacité d'organiser ces stages**. La fédération prendra en charge 50 % des frais engagés sur présentation des justificatifs. Ce remboursement sera fait **aux régions à posteriori** si les stagiaires s'engagent à poursuivre la formation en faisant les stages ARP2 et ARP3 en 2024, et à encadrer des randonnées au sein de leur Association Locale ou au sein de l'ANF.

Stages ARP 2 et 3 : le mode de fonctionnement reste identique. Les stages seront animés et Validés par les 2 formateurs ANF. Ces stages ont pour but la formation d'encadrants pour animer des sorties au sein des A.L., ils sont par conséquent entièrement pris en charge par l'ANF qui remboursera **les stagiaires** sur justificatifs des frais engagés.

L'ANF a prévu d'organiser 3 stages en 2024 avec le programme suivant :

ARP2 du 05 avril au 12 avril 2024 Grand Est refuge Flibustier si possible

ARP3 du 21 sept au 28 sept 2024 lieu à déterminer

ARP3 recyclage du 08 au 10 octobre 2024 si inscriptions, lieu à déterminer

Si nécessaire et si une demande est avérée l'équipe Formation pourra essayer de programmer d'autres stages au cours de l'année 2024.

En cas d'effectif trop faible (moins de 6 inscrits) les stages prévus pourront être annulés.

Pour ces stages l'inscription doit être validée par l'Association locale du stagiaire. On considère que c'est un investissement pour la pérennité des A.L. La fédération demande donc aux A.L. de verser une participation de 50 € par stagiaire. Cet acompte permet la mise place de la logistique et la préparation des Stages par les bénévoles qui l'animent. Ces sommes rentreront dans le budget global d'organisation du stage.

Animateur de Randonnées sur manteau neigeux avec Raquettes

Le mode de fonctionnement reste identique. L'organisation des stages est à la charge des régions ou A.L. qui assurent l'intendance pour ces stages. Les organisateurs assurent l'hébergement et les repas pour ces stages de 2 ou 3 jours. Ces stages ont pour but la formation d'encadrants pour animer des sorties au sein des A.L., ils sont par conséquent entièrement pris en charge par l'ANF qui remboursera la **région ou l'A.L. organisatrice** sur justificatifs des frais engagés.

L'ANF a prévu d'organiser 1 stage du 19 janvier au 22 janvier 2024 dans un refuge des Vosges qui reste à déterminer.

Le prérequis pour participer à ces stages est d'avoir au moins le niveau ARP 2 ou 3 validé par l'ANF

Si nécessaire et si une demande est avérée l'équipe Formation pourra essayer de programmer d'autres stages au cours de l'année 2024.

En cas d'effectif trop faible (moins de 6 inscrits) ou pas de neige les stages prévus pourront être annulés.

Animateur de sorties en Marche Nordique

Le mode de fonctionnement reste identique. L'organisation des stages est à la charge des régions ou A.L. qui assurent l'intendance pour ces stages. Les organisateurs assurent l'hébergement et les repas pour ces stages de 2 ou 3 jours. Ces stages ont pour but la formation d'encadrants pour animer des sorties au sein des A.L., **ils sont par conséquent entièrement pris en charge par l'ANF** qui remboursera la région ou l'A.L. organisatrice sur justificatifs des frais engagés. Pour piloter ces stages l'ANF créera un partenariat avec une société prestataire. A ce jour c'est la société SENS&O avec laquelle l'A.L. de Thonon a déjà travaillé, qui a fait la meilleure offre. Nous continuons à prospecter pour voir si un meilleur tarif peut être trouvé avec un autre prestataire.

Ce type de stage a pour but d'enseigner la technique de la marche nordique au stagiaire l'aspect sécurité et protection juridique est donné par un prérequis. Pour valider ces stages il est impératif d'avoir au moins le niveau ARP 2 ou 3 validé.

L'ANF a prévu d'organiser 2 stages

Du 06 avril au 08 avril 2024 Refuge de Lamoura (Haut-Jura).

Du 01 juin au 03 juin 2024 Refuge le Châtenois ou similaire. (Bourgogne)

Si nécessaire et si une demande est avérée l'équipe Formation pourra essayer de programmer d'autres stages au cours de l'année 2024.

En cas d'effectif trop faible (moins de 6 inscrits) ou **d'alerte climatique** les stages prévus pourront être annulés.

Autres stages pour les Adhérents

Il est possible d'organiser des stages spéciaux pour les adhérents. Il ne s'agit pas de former des animateurs, mais de proposer des stages à nos adhérents en mutualisant les moyens pour obtenir des tarifs préférentiels. Par conséquent ces stages ne seront pas financés ni aidés financièrement par L'ANF, et resteront à la charge des régions organisatrices. Nous avons plusieurs offres dans le domaine Sport Nature Santé comme Gym-Marche, Marche Régénérante, Marche pieds nus ou Reconnexion Nature. Les offres que nous avons font état d'un coût forfaitaire de 1032 Euros pour un stage d'une journée pouvant accueillir de 6 à 15 stagiaires. Si des régions sont intéressées par ces offres à proposer à leurs adhérents, nous pouvons leur fournir toutes les informations nécessaires.

Informations diverses

Pour tous les stages.

La fédération Nationale des Amis de la Nature France, s'engage à organiser ces stages en respectant au maximum la protection de la Nature, de l'environnement, et des personnes, dans cette optique les stages sont organisés de façon à limiter les déplacements. Le covoiturage ou l'utilisation de moyens de transports collectifs est vivement conseillé.

Le plan formation a pour but d'aider les associations régionales et locales dans l'organisation d'activités de pleine nature pour leurs adhérents. En formant des animateurs bénévoles pour encadrer nos activités en sécurité et en apportant l'aide juridique nécessaire si besoin. Ceci a pour but de pérenniser l'association et d'aider à renforcer nos Associations Locales.